INFORMATIONS PRATIQUES

SECRÉTARIAT ET SERVICES CCLMHD

Ouverture au public :
Lundi à jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h00
Adresse : 5, rue de la Caserne- 25370 Les Hôpitaux Vieux
Tél. : 03 81 49 10 30

DÉCHETTERIE LA FUVELLE

Labergement Sainte-Marie - Tél. : 03 81 69 72 39
Vignette obligatoire (à récupérer en mairie)
Horaires :

	Hiver (01/11 - 31/03)	
Lundi	Fermé	13h30-17h15
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h- 11h45	13h30-17h15
Jeudi	Fermé	13h30-17h15
Vendredi	Fermé	13h30-17h15
Samedi	9h- 11h45	13h30-17h15

	Eté (01/04 - 31/10)	
Lundi	Fermé	13h30-17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-11h45	13h30-17h30
Jeudi	Fermé	13h30-17h30
Vendredi	Fermé	13h30-17h30
Samedi	9h-11h45	13h30-17h30

DÉCHETTERIE MOUTHE

Les horaires d'ouverture sont modifiés avec le changement d'heure (été ou hiver).

Hiver
Lundi : 11 h 00 à 12 h 00
Mercredi : 17 h 00 à 18 h 00
Samedi : 13 h 30 à 16 h 30

Eté
Lundi : 11 h 00 à 12 h 00
Mercredi : 17 h 00 à 19 h 00
Jeudi : 15 h 30 à 16 h 30
Samedi : 13 h 30 à 16 h 30

INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Permis de construire, déclarations travaux...

Permanence pour le public : le mercredi après-midi, sur rendez-vous.

Retrouvez les formulaires cerfa, les informations et des guides pratiques d'urbanisme sur le site :

www.cclmhd.fr

(rubrique aménagement du territoire)

PLAN D'ACCÈS

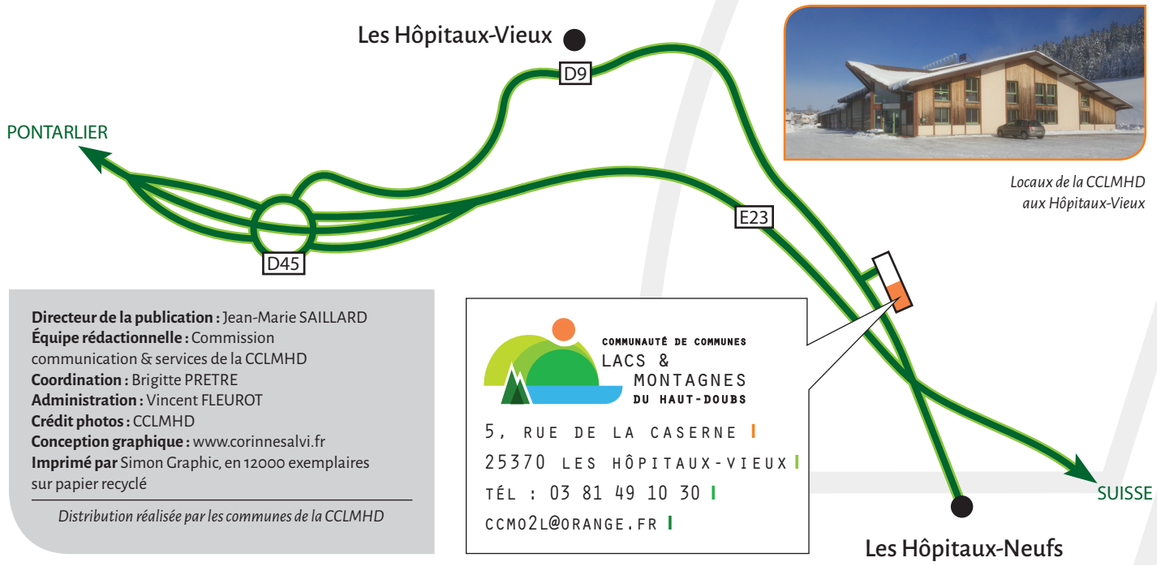

Locaux de la CCLMHD aux Hôpitaux-Vieux

Directeur de la publication : Jean-Marie SAILLARD
Équipe rédactionnelle : Commission communication & services de la CCLMHD
Coordination : Brigitte PRETRE
Administration : Vincent FLEUROT
Crédit photos : CCLMHD
Conception graphique : www.corinnesalvi.fr
Imprimé par Simon Graphic, en 12000 exemplaires sur papier recyclé

Distribution réalisée par les communes de la CCLMHD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS & MONTAGNES DU HAUT-DOUBS
5, RUE DE LA CASERNE
25370 LES HÔPITAUX-VIEUX
TÉL : 03 81 49 10 30
CCMO2L@ORANGE.FR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS & MONTAGNES DU HAUT-DOUBS

BULLETIN

de la Communauté de Communes

numéro spécial fusion-création

L'édito

La première édition de ce bulletin d'information a pour objet de vous présenter de manière succincte cette nouvelle entité intercommunale « ***Lacs et Montagnes du Haut Doubs*** » : son périmètre, ses élus, ses premières actualités... Les prochaines éditions seront en effet l'occasion de développer plus largement nos domaines d'interventions et les différentes thématiques touchant à la vie locale. Née du regroupement des Communautés « ***Mont d'Or 2 Lacs*** » et « ***Hauts du Doubs*** » le 5 mai 2017, cette fusion s'est opérée, c'est vrai, dans un contexte particulier. Mais ne devons-nous pas à partir de cette figure imposée relever le défi et jouer la carte d'un véritable challenge pour ce territoire et ses 15000 habitants ? C'est précisément parce que je crois à la cohérence de ce nouveau périmètre tant sur le plan géographique qu'économique que j'ai décidé d'être candidat le 1er juin 2017 à la présidence. La mission qui est la mienne mais bien sûr également celle de mes 49 collègues conseillères et conseillers communautaires va consister à harmoniser nos modes de gestion, nos compétences, notre fiscalité ; en somme nos façons de faire en ayant toujours à l'esprit le service à nos populations et la dynamique de notre secteur.
Sans vouloir opposer l'urbain au rural, force est de constater qu'il est plus que jamais nécessaire de fédérer nos énergies pour maintenir et développer nos services, je pense en particulier à l'offre de santé. Je crois nécessaire également de se mobiliser pour nos infrastructures routières et ferroviaires : RN57 et desserte TGV en gare de Frasne.
La solidarité, cette expression qui peut paraitre obsolète à certains aujourd'hui, trouve tout son sens dans les actions communautaires. En effet, dans un contexte de raréfaction d'argent public il pourrait être tentant de jouer la carte de l'individualisme. Je suis convaincu que ce n'est pas la voie et qu'il est nécessaire de privilégier le « faire ensemble » pour porter nos projets structurants et faire vivre ce territoire.
J'attacherai une importance toute particulière à l'économie sous toutes ses formes : agriculture, artisanat, tourisme.
Nous voici donc à l'aube de la construction de cette communauté et je sais pouvoir compter sur les élus pour m'accompagner dans cette démarche, comme d'ailleurs sur l'ensemble du personnel qui au quotidien et quelle que soit leur fonction apporte leurs compétences. Je les remercie pour leur investissement au bénéfice des habitants de notre collectivité.
En ce début d'année 2018, permettez-moi enfin de vous adresser mes meilleurs vœux.

Le Président, **Jean-Marie SAILLARD**

LE PÉRIMÈTRE DE VOTRE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

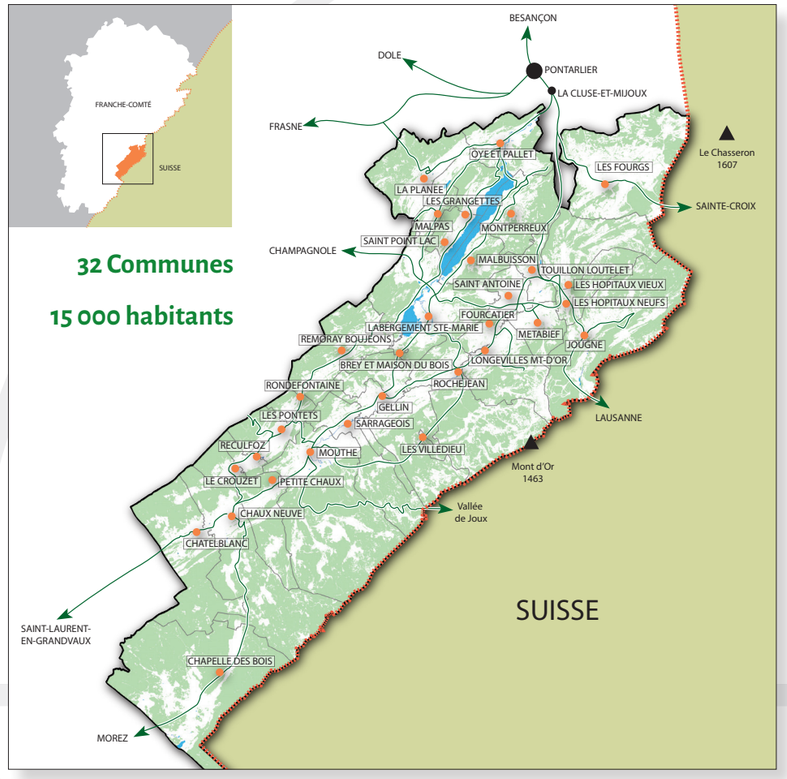

LES ÉLUS DE VOTRE NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'exécutif

Elu lors du Conseil du 1er juin 2017, il prépare et exécute les décisions du Conseil Communautaire.

Jean-Marie SAILLARD
Président
Maire Les Villedieu

Gérard DEQUE
Vice-Président Aménagement du territoire
SCOT - Très Haut Débit
Maire Métabief

Lionel CHEVASSU
Vice-Président Assainissement
SAGE - GEMAPI
Maire Rochejean

Claude GINDRE
Vice-Président Déchets
Maire Les Pontets

Sébastien POPULAIRE
Vice-Président Tourisme
Maire
Touillon-et-Loutelet

Dominique BONNET
Vice-Président
Ecoles - Jeunesse
Maire Chaux-Neuve

Christian COSTE
Vice-Président
Économie - Agriculture
Zone d'activités
Maire-adjoint Oye-et-Pallet

Florent PAQUETTE
Vice-Président
Nordique - Randonnée
Maire
Les Hôpitaux-Neufs

Brigitte PRETRE
Vice-Présidente
Communication - Culture
Pôle associatif
Maire Saint-Antoine

Denis POIX-DAUDE
Conseiller délégué
finances
Maire Jougne

Le Conseil Communautaire

Composé de 49 délégués issus des 32 communes membres, il est chargé de prendre les décisions afférentes aux différentes compétences de la collectivité.

De gauche à droite. Haut : Luc VEROT (Jougne), Danielle BIESSE (Jougne), Didier HERNANDEZ (Les Grangettes), Michel SEGUIN (La Planée), Odile BERTIN (Métabief), Christian COSTE (Oye et Pallet), Fabrice DUMONT (Touillon et Loutelet - suppléant de Sébastien POPULAIRE), Lionel CHEVASSU (Rochejean), Samuel HATRI (Chatelblanc), Jeanine ROBBE (Gellin), Paul MICHAUD (Le Crouzet), Francis CUCHE (Brey et Maison du Bois - suppléant de Didier MINITI), Gérard DEQUE (Métabief). Milieu : Roger BELOT (Les Fourgs), Camille ROUSSELET (Fourcatier et Maison Neuve), Claude JACQUEMIN-VERGUET (Les Longevilles Mont d'Or), Marcel ROBBE (Montperreux), Bernard WAUTHY (Métabief), Denis POIX-DAUDE (Jougne), Florent PAQUETTE (Les Hôpitaux Neufs), Claude GINDRE (Les Pontets), Franck COQUIARD (Sarrageois), François GUY (Chaux Neuve - suppléant de Dominique BONNET), Jean-Luc SAINTOT (Chapelle des Bois - suppléant de Elisabeth GREUSARD). Daniel PASQUIER (Labergement Sainte-Marie). Bas : Jean-Paul VUILLAUME (Remoray Boujeons), Claudine BULLE-LESCOFFIT (Les Fourgs), Dominique CHARDON (Malpas), Christophe PODICO (Malbuisson), Claude LIETTA (Malbuisson), Daniel CAPELLI (Montperreux), Michel PARRAUD (Rochejean), Jean-Marie SAILLARD (Les Villedieu), Daniel PERRIN (Mouthe), Pierre ROUSSEL (Petite Chaux), Joël LORIN (Labergement Sainte Marie), Marie-Hélène TRIMAILLE (Labergement Sainte Marie), Brigitte PRETRE (Saint Antoine).

Délégués titulaires ne figurant pas sur la photo et non suppléés : Laura DURAND et Patrice BRACHOTTE (Les Fourgs), Gérard GUYON (Les Hôpitaux Neufs), Louis POIX (Les Hôpitaux Vieux), Isabelle ANDREZ (Jougne), Sylvie BERTHET et Albert LETOUBLON (Mouthe), Corinne BROSSARD (Oye et Pallet), Sylvie PARENT (Reculfoz), Sylvain FIEVET (Rondefontaine), Patrick LIEGEON (Saint Point Lac).

UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : POURQUOI ? COMMENT ?

Epilogue d'une fusion contrainte par la Loi

· La loi NOTRE du 7 août 2015 a fixé un seuil minimal de 15 000 habitants pour former une intercommunalité, avec une dérogation à 5 000 habitants en territoire de montagne.
· La Communauté de Communes des Hauts du Doubs (CCHD) et ses 2 700 habitants se devait donc de fusionner avec une intercommunalité à proximité.
· Suite à une consultation, le Conseil Communautaire de la CCHD a voté majoritairement pour rejoindre le périmètre de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs (CCMO2L).
· Ce périmètre a été retenu dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et le Préfet du Doubs a créé par arrêté du 23.12.2016 la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs (CCLMHD) : un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la CCHD et de la CCMO2L, à compter du 1er janvier 2017.
· Suite au recours de la CCMO2L demandant l'annulation de cette fusion, une suspension de la procédure est décidée par le tribunal administratif de Besançon (le 16 janvier 2017), puis annulée par le Conseil d'Etat qui arrête la création de la CCLMHD au 5 mai 2017.

Qui sont ses élus ?

49 délégués communautaire issus des élections municipales de 2014 :
· Pour les communes de plus de 500 habitants : délégués élus au suffrage universel par fléchage sur les listes municipales.
· Pour les communes de moins de 500 habitants : 1 délégué élu par le Conseil municipal (le Maire dans la plus grande majorité des cas)
Compte tenu de l'obligation de réduction du nombre délégués (49 au total, au lieu de 27 pour la CCHD + 38 pour la CCMO2L), certaines communes se sont vues contraintes d'écarter un ou plusieurs de leurs délégués, par élection au Conseil municipal.
Chaque commune dispose d'au moins un délégué communautaire. L'ensemble des sièges (49) est réparti suivant la représentationnelle proportionnelle, dans les conditions de l'art 5211-6-1 du CGCT.

Quelle est la durée de leur mandat ?

Identique à celle du mandat municipal, à savoir jusqu'en 2020.

Qu'est ce qui va changer ?

En matière de compétences : La nouvelle Communauté de Communes se doit d'harmoniser les compétences issues de ses deux intercommunalités fusionnées, afin d'apporter un niveau de service identique sur l'ensemble de son périmètre d'ici au 1er janvier 2019.
En matière de fiscalité : Dans un souci d'égalité devant l'impôt, la fiscalité devra s'harmoniser à termes. Un lissage est possible sur plusieurs années pour faire converger les différents taux et parvenir à une fiscalité homogène sur l'ensemble du territoire.
En matière de personnel : La loi prévoit le transfert automatique des agents titulaires à la nouvelle intercommunalité. Ces derniers sont depuis le 5 mai 2017 au service de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs. Le siège social a été fixé aux Hôpitaux Vieux, dans les locaux de l'ex-CCMO2L.
En matières d'équipements / finances : L'ensemble des actifs issu de chaque intercommunalité fusionnée est transféré à la CCLMHD. En revanche, sur le secteur « Hauts du Doubs », les bâtiments scolaires, la chaufferie bois + réseau de chaleur, les structures d'hébergement touristique (Village Vacances Chapelle des Bois, Hôtel TY Nordic, Gîte de la Source) ont été transférés à un nouveau Syndicat de communes (le SIVOM des Hauts du Doubs).

LES PRINCIPAUX DOSSIERS EN COURS *(Liste non exhaustive)*

- **Harmonisation des compétences à l'échelle de la nouvelle intercommunalité**, en particulier sur les compétences « écoles » et « gestion des déchets ».
- **Étude prospective financière et détermination de la politique fiscale.**
- **Assainissement :**
  - Sur le secteur Mont-d'Or, étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées ;
  - Sécurisation du collecteur du Lac de Saint-Point ;
  - Etude/diagnostic du bassin d'assainissement de Gellin.
- **Ecoles et Jeunesse :**
  - Evaluation des dispositifs jeunesse existants (PEL et CTJ).
- **Tourisme :**
  - Harmonisation des tarifs de la taxe de séjour (votés le 26/09/2017 et applicables au 1er janvier 2018) ;
  - Projet d'élaboration d'un contrat de station sur le périmètre de la CCLMHD (2017-2021) ;
  - Projet de fusion / création d'un Office de tourisme de destination à l'échelle du Pays Haut-Doubs ;
  - Étude relative à la contribution financière de la CCLMHD au Syndicat Mixte du Mont d'Or (gestion de la station de Métabief et des Tremplins de Chaux-Neuve).
- **Activités nordique & randonnée :**
  - Harmonisation des pratiques en matière de sécurité sur les pistes (ski nordique et raquette).
- **Economie :**
  - Reprise des zones d'activités économiques.
  - Commercialisation des parcelles de la zone d'activité économique des Hauts du Doubs (Le Brey).
- **Aménagement du territoire :**
  - Intégration des communes de l'ex CCHD au service commun d'instruction des documents d'urbanisme.
- **Culture et Communication :**
  - Création d'une identité visuelle pour la CCLMHD (logo, charte graphique…).
  - Préparation de la saison culturelle 2018-2019